



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au classement de la Cité-Jardin de Châtenay-Malabry au titre de site patrimonial remarquable.

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du 2 avril 2024 à 9h au 26 avril 2024 à 17h30, soit pendant 25 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au classement de la Cité-Jardin de Châtenay-Malabry, Hauts-de-Seine, au titre de site patrimonial remarquable.

Il n'est pas soumis à évaluation environnementale et le dossier ne contient pas d'étude d'impact.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Châtenay-Malabry, Hôtel de ville, direction des services techniques - service urbanisme - 26 rue du docteur le Savoureux - 92290 Châtenay-Malabry.

Madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieure en retraite, est désignée par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François DURAND, cadre supérieur du ministère des Armées, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier d'enquête comprenant notamment une note de présentation, un rapport d'étude préalable à la création du site patrimonial remarquable (SPR), un plan cadastral, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux mentionnés ci-dessous, aux jours et heures suivants :

- à la mairie de Châtenay-Malabry - direction des services techniques - service urbanisme - 26 rue du docteur le Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

- à l'Espace Projets Cité Jardin (maison du projet) situé place François Simiand 92290 Châtenay-Malabry **uniquement aux jours et heures prévus pour les permanences du commissaire enquêteur.**

Dans les mêmes conditions de lieux et de temps, le dossier sera également consultable à partir d'une tablette informatique mise à disposition du public.

Au plus tard, à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet :
<https://www.registre-numerique.fr/spr-chatenaymalabry>

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :
<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024-projets/CHATENAY-MALABRY>

Pendant quatre permanences, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations et propositions du public à l'Espace Projets Cité Jardin (maison du projet), à l'adresse précédemment indiquée, aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 avril 2024, de 9h à 12h,
- le mercredi 10 avril 2024, de 14h30 à 17h30,
- le samedi 20 avril 2024, de 9h à 12h,
- le vendredi 26 avril 2024, de 13h30 à 17h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Les observations et propositions du public pourront aussi être envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées au registre d'enquête du siège de l'enquête.

De plus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié au projet :
<https://www.registre-numerique.fr/spr-chatenaymalabry>

- à l'adresse courriel : spr-chatenaymalabry@mail.registre-numerique.fr

Les observations adressées par voie postale ainsi que les observations écrites seront consultables au siège de l'enquête. Les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la citoyenneté et de la légalité/BEICEP) et à la mairie de Châtenay-Malabry, siège de l'enquête, ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024-projets/CHATENAY-MALABRY>

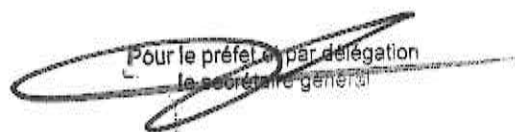
La décision de classement du périmètre situé sur le territoire de la Cité-Jardin de Châtenay-Malabry, au titre de site patrimonial remarquable sera prononcée ou refusée par la ministre de la culture.

Elle sera notifiée à la commune de Châtenay-Malabry et à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, responsables du projet.

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée à la personne suivante :

Madame Emmanuelle L'HUILLIER
Ville de Châtenay-Malabry
26 rue du Docteur Le Savoureux
92290 CHATENAY-MALABRY
urbanisme@chatenay-malabry.fr

Le préfet,


Pour le préfet, par délégation
le secrétaire général

Pascal GAUCI